

Forum DT DICT – La Teste 11/02/2020

REX et points sensibles

- Libre
- Interne
- Restreinte
- Confidentielle
- Très confidentielle

Présence ENEDIS en Aquitaine

2 Directions Régionales

Aquitaine Nord Gironde – Dordogne – Lot & Garonne

Bureau d'Exploitation de Mérignac (départements 24, 33 et 47)

Contact au 05 57 92 77 77 - horaires 8h-12h & 13h-16h40

à l'adresse mail aqn-dtdict@enedis.fr

Pyrénées Landes Pyrénées Atlantiques – Landes

Bureau d'Exploitation de Bayonne (départements 40 et 64)

Contact au 05 59 58 63 64 - horaires 8h-12h & 13h-17h

à l'adresse mail pyl-dtdict@enedis.fr

Les dommages aux ouvrages affectent



- ❑ **Les réseaux aériens HTA, BT et Branchement** : élagage, accidents routiers, travaux de tiers, incendie, vandalisme...

- ❑ **Les réseaux souterrains HTA, BT et Branchement** : arrachages de câbles, travaux anciens...

- ▶ 30% des dommages concernent les ouvrages aériens
- ▶ 70 % des dommages concernent les ouvrages souterrains

Déclarer TOUS les travaux à proximité des ouvrages électriques (aériens et souterrains)

Traitement des DT depuis le 01/01/2020



Les dispositions retenues par ENEDIS

Analyse au cas par cas à réception de la DT

- ❑ Réponse avec traitement en ML par ENEDIS délai + 15 jours

- ❑ Réponse avec traitement en IC par le RP document national
 - ❑ Réaliser une IC nécessite un accès au réseau électrique (habilitation)
 - ponctuel** payant – présence technicien Enedis - délai 1 mois
 - convention** gratuit – salarié habilité et formé à la détection
 - ❑ Détection par méthode électromagnétique
 - ❑ Les IC transmises à ENEDIS seront contrôlées par l'Agence Cartographie avant intégration en Classe A

**Les modalités de réalisation des IC sont rappelées
avec chaque envoi de réponse à une DT**

Rappel en cas de dommage



**Conduite à tenir en cas de dommages
aux ouvrages électricité**

- **STOPPEZ** immédiatement les travaux du chantier
- **ÉLOIGNEZ** toutes les personnes à proximité
- **N'INTERVENEZ JAMAIS**
sur les ouvrages endommagés
- **NE TOUCHEZ PAS**
à une personne en contact avec le courant

Appellez le **01 76 61 47 01***

* Numéro réservé aux appels
concernant les dommages
aux ouvrages électricité